



HAL
open science

Vite, une femme sur ma liste : comment faire ?

Sophie Elizeon, Emmanuelle Rachou, Irène Stojcic

► To cite this version:

Sophie Elizeon, Emmanuelle Rachou, Irène Stojcic. Vite, une femme sur ma liste : comment faire ?. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2011, Actes du colloque international "Genre et gouvernance" (île Maurice, 17-19 novembre 2009), 34, pp.233-254. hal-02341434

HAL Id: hal-02341434

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02341434>

Submitted on 31 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vite, une femme sur ma liste : comment faire ?

Éléments de contexte

Alors même que la situation des femmes françaises avait progressé, sous l'effet d'évolutions législatives et d'innovations, la place des Françaises dans la sphère politique ne reflétait pas les avancées obtenues dans le domaine professionnel, social, sanitaire, etc. Après une tentative avortée en 1982, une révision de la Constitution, engagée en 1999 a permis le vote, le 6 juin 2000, de la loi dite « Loi sur la parité », qui « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » en rendant obligatoire la candidature d'autant de femmes que d'hommes pour les scrutins de liste.

Ainsi, sur les listes présentées aux élections municipales, régionales, sénatoriales et européennes, l'écart entre le nombre de candidats et le nombre de candidates ne peut être supérieur à un. Bien qu'ayant une visée à moyen terme, la loi a eu des effets dès la première année de son application : les municipales de 2001 ont vu 33% de femmes remporter des sièges, contre 21,7% en 1995 (Observatoire de la parité, *Rapport d'évaluation sur la loi sur la Parité* : 2002).

Un peu plus tard, les régionales de 2004 ont fait figure d'excellentes élèves avec 47,6% de femmes élues conseillères régionales, contre 27,5% en 1998 et 37,3% de vice-présidentes contre 20% en 1998 (*ibid.*). La Réunion n'a pas été en reste avec deux sénatrices sur trois élus en 2004, 46,7 % de conseillères régionales et... l'une des deux seules présidentes de Conseil général de France. En plus des effets directs sur les résultats des élections, l'Observatoire de la parité, qui a produit le rapport d'évaluation à mi-parcours de la loi de 2000, identifie des effets indirects de la loi et propose, dès 2002, des pistes d'améliorations.

Effet de négociation, d'abord, qui permet aux femmes sollicitées de négocier leur positionnement sur les listes, leurs délégations, etc.

Effet d'image, bien entendu, qui modifie le regard des citoyens et des citoyennes, mais également des médias et du milieu politique

dans son ensemble, sur la place et le rôle des femmes en politique : l'ensemble du corps social, tant habitué à ne pas en voir, avait fini par considérer cette situation comme normale. La loi a permis de changer la vision de la normalité, favorisant la présence de candidates aux scrutins uninominaux, pourtant exclus de son champ d'application.

Effet symbolique, enfin, qui traduit le changement de mentalité. Quant aux recommandations de rendre obligatoire la parité sur certains scrutins, de favoriser une répartition égalitaire des sièges et délégations ou encore d'augmenter les pénalités, elles sont reprises par les évolutions récentes de la loi sur la parité : la loi du 11 avril 2003 instaure l'alternance stricte entre hommes et femmes sur les listes des scrutins régionaux et européens ; la loi du 31 janvier 2007 impose cette même alternance stricte pour les listes des élections municipales, augmente les pénalités financières et rend obligatoire la mixité dans le binôme candidat(e) / suppléant(e) aux élections cantonales.

D'aucuns se posent encore la question de savoir si la loi était nécessaire et la notion de quotas revient régulièrement dans les débats.

Territoire français de l'Océan Indien, La Réunion n'échappe pas à la règle et lorsqu'elles sont interviewées sur ce thème, nombreuses sont les têtes de liste qui pointent du doigt leurs difficultés à respecter la loi, en un mot à « trouver des femmes ». Pourtant, l'an dernier, une fois de plus, le défi a été relevé : 419 conseillères municipales ont été élues, sur 886 postes, soit 47%. Comment et où ces têtes de listes ont-elles finalement réussi à « recruter » des femmes, quelles ont été les difficultés rencontrées pour respecter la loi ? Les femmes n'ont-elles assurément aucun intérêt pour la politique, n'ont-elles pas la volonté de se porter sur le devant de la scène ou au contraire leurs collègues masculins ont-ils tendance à les chercher là où elles ne sont pas ? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre ici, avant d'envisager des pistes d'action pour créer les conditions favorables à l'instauration d'« une nouvelle gouvernance : [d']un dialogue politique élargi » (Observatoire de la parité, *Rapport d'évaluation sur la loi sur la Parité* : 2002).

<p style="text-align: center;">Les élues réunionnaises en 2008</p> <p>1 députée européenne sur 3 2 sénatrices sur 3 1 députée sur 5 21 conseillères régionales sur 45, dont 5 vice-présidentes sur 13 3 conseillères générales sur 49, dont 1 présidente 2 maires sur 24 419 conseillères municipales sur 886, 47,3%</p>	<p style="text-align: center;">L'observatoire de la Parité</p> <p>Créé le 18 octobre 1995 par la volonté du gouvernement, l'Observatoire a une mission d'information sur la situation des femmes françaises et de promotion de l'égalité entre les sexes. A ce titre, il centralise et diffuse des données, des analyses et des études ; il évalue la persistance des inégalités et émet un avis sur les textes de loi, sur saisine du Premier ministre ; enfin, il effectue des recommandations et propositions au Premier ministre. Ses membres, au nombre de 33, sont des hommes et femmes issues du monde politique, universitaire, associatif, économique, etc.</p> <p>www.observatoire-parite.gouv.fr</p>
---	---

Méthodologie

Une double approche quantitative et qualitative nous permettra d'identifier les difficultés rencontrées, d'un point de vue structurel et au regard de la posture adoptée par les têtes de liste. Notre étude est donc fondée sur :

➤ un *état des lieux comparatif* de la place des femmes sur les listes présentées aux élections municipales de 2008, dans les conseils municipaux constitués à l'issue des élections, dans les bureaux, conseils d'administration et autres organes décisionnels des associations ;

➤ une *enquête téléphonique courte* à destination des 24 maires de l'île, afin de recueillir leur opinion sur la loi, leurs attentes par rapport à leurs collègues, les modalités de recrutement des femmes mises en place, les difficultés rencontrées dans cette démarche ;

➤ une *enquête quantitative* auprès des 99 conseillères municipales élues aux dernières élections, portant sur leurs motivations, les modalités de leur recrutement, les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans l'exercice de leurs mandats ;

➤ des *entretiens qualitatifs* avec quatre femmes élues au dernier scrutin municipal, deux placées en début de liste, deux en fin de liste, dans le but d'approfondir l'enquête précédente.

Le croisement des données de l'état des lieux et des analyses des enquêtes quantitatives et qualitatives nous permettra de nous interroger sur la présence des femmes dans l'action de terrain, sur les freins éventuels au passage de ces femmes à la représentation publique, avant de proposer des pistes d'actions favorisant ce passage.

Ce travail a été mené en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, selon le calendrier et les modalités suivantes :

PHASES	Méthode	mai	juin	juil.	août	sept.
1. Analyse des équipes municipales et de la Région	Echantillon : membres élues des équipes municipales des 24 communes					
	Modalités de recueil : requête Préfecture Exploitation des données et analyse	X	X			
2. Perception des maires	Echantillon : les 24 maires					
	Modalités de recueil des données :					
	Information par courrier	X				
	Prise RDV téléphonique	X				
	Entretien téléphonique avec grille d'entretien semi ouverte	X	X			
	Exploitation et analyse :					
	Saisie des questionnaires	X		X	X	

	Analyse			X	X	
3. Perception des femmes volet quantitatif	<p>Echantillon : l'ensemble des femmes élues aux élections municipales et à la Région</p> <p>Modalités de recueil des données :</p> <p>Courrier d'information</p> <p>Auto-questionnaire papier</p> <p>items : cf. questionnaire ci-après</p> <p>Exploitation des données et analyse :</p> <p>Saisie des questionnaires sous EPIDATA</p> <p>Analyse</p>	X				
4. Perception des femmes-volet qualitatif	<p>Echantillon :</p> <p>sous-échantillon de 4 élues</p> <p>Modalités de recueil des données :</p> <p>Entret. semi-direct. face à face</p> <p>Exploitation des données et analyse</p>	X		X	X	
5. Analyse de la composition des conseils d'admin. des associations	<p>Echantillon :</p> <p>Assoc. répertoriées par la DJSS</p> <p>Modalités de recueil des données :</p> <p>Demande par la DJSS</p> <p>Analyse</p>				X	X

Analyse et résultats

Réserves et mises en garde.

Globalement la collecte des données, tant documentaire que quantitative, a été particulièrement complexe. La collecte des listes

présentées aux dernières élections municipales n'a pas été possible ; le comparatif sur le positionnement des élues est donc réalisé par rapport à l'hypothèse de conformité avec la législation qui oblige à la stricte alternance.

La nomenclature des listes électorales détenue par les services de la Préfecture n'identifie pas le sexe des colistiers ; le décompte a donc été établi par déduction sur les prénoms des conseiller(e)s, avec l'approximation liée à l'usage de prénoms mixtes. Le fichier WALDEC des associations du Ministère de l'Intérieur ne permet pas de réaliser des statistiques sur la composition de leurs organes dirigeants, ce travail n'a donc pas pu être mené. Néanmoins un échantillon de 65 associations « de jeunesse » a été étudié en ce qui concerne la part de femmes occupant le poste de présidente.

Les maires ont été peu nombreux à répondre à nos nombreuses sollicitations : trois seulement ont accepté un entretien téléphonique de quinze minutes. La méthodologie a donc été revue en cours d'enquête. Les maires n'ayant pas répondu aux entretiens téléphoniques ont été destinataires de questionnaires par voie postale. Six d'entre eux ont répondu suite à cet envoi. Les conseillères municipales ont été encore moins nombreuses à répondre au questionnaire papier qui leur a été adressé.

Ces difficultés et ce faible taux de réponses donnent à voir un désintérêt à tous les niveaux pour le sujet, y compris chez celles-là mêmes qui sont directement concernées : les élues. Quant aux institutions, tout se passe comme si, une fois le cadre législatif posé, les effets attendus par la loi, à savoir la parité en politique, allaient de soi et qu'il n'était nul besoin de les mesurer, les suivre, et les évaluer.

Perception des maires

Echantillon et taux de réponses : Sur les 24 maires, seuls 9 ont répondu, dont 1 sans mentionner le nom de sa commune. Le taux de réponse est de 37,5%.

Tableau 1. Caractéristiques de l'échantillon

	Population source		Echantillon	
	n	%	n	%
Taille de la commune				
Commune de plus de 30 000ha	10	42%	3	33%
Communes de moins de 30 000ha	14	58%	5	56%
indéterminé	-	-	1	11%
Classe d'âge				
30-50ans	nd	nd	4	44%
50 ans et +	nd	nd	5	56%
Sexe				
Hommes	23	96%	9	100%
Femmes	1	4%	0	0%
1ère adjointe femme				
oui	6	25%	2	22%
non	18	75%	6	67%
indéterminé	-	-	1	11%

* source : INSEE RP 2006. **source liste des maires : fichier DRDFE.

Avis sur la loi : un seul maire déclare que cette loi est inutile car « les femmes ont toujours eu la possibilité de s'impliquer en politique si elles le souhaitent vraiment ». L'ensemble des commentaires rejoint la notion que cette loi permet la participation des femmes à la vie politique.

Difficultés rencontrées et constitution de la liste : un seul maire déclare avoir eu des difficultés à constituer sa liste « car les règles sont difficiles à appliquer ». Les femmes ont principalement été recrutées par connaissance.

Attentes et satisfaction : les principales attentes vis-à-vis des colistiers sont : loyauté, initiative, disponibilité et sens relationnel. Les maires qui ont répondu sont pleinement satisfaits de la liste constituée et de l'équipe actuelle.

Tableau 2. Réponses des maires (N=9)

	n	%
Avis sur la loi		
utile	8	89%
inutile	1	11%
Attentes vis-à-vis des colistiers*		
loyauté	8	89%
esprit d'initiative	6	67%
connaissances techniques	3	33%
disponibilité	6	67%
sens relationnel	6	67%
Difficultés rencontrées		
oui	1	11%
non	8	89%
Procédé pour recruter des femmes*		
appel à candidatures	2	22%
contact avec les élues associatives	2	22%
meetings	1	11%
autres	6	67%
Satisfaction de la liste		
oui	9	100%
non	0	0%
Satisfaction de l'équipe		
oui	9	100%
non	0	0%

* questions à réponses multiples, les % sont exprimés pour chaque item sur le total des maires répondants.

Perception des élues : approche quantitative

Echantillon et taux de réponses

Analyse de la liste : sur les 887 élus, 419 sont des femmes (47%). Le poste de 1^{ère} adjointe est occupé par une femme dans seulement six communes (25%) : Cilaos, La Possession, Petite-Ile, Plaine des Palmistes, Saint-Philippe, Saint-Denis. Cinq de ces six communes sont des communes de moins de 30 000 habitants. *Taux de réponses* : 419 questionnaires ont été envoyés aux 419 femmes élues. Seules 45 ont répondu, soit 11%. Pour cinq communes, aucune élue n'a répondu à l'enquête. La proportion d'élues de communes de plus de 30 000 habitants est plus élevée parmi les femmes ayant répondu que dans la population.

Tableau 3. Caractéristiques de l'échantillon par rapport à la population source

	Population source*	Echantillon
Communes de moins de 30 000ha**	14	10
Elues femmes	208	20
%	50%	45%
Communes de plus de 30 000ha**	10	9
Elues femmes	211	25
%	50%	57%

*source : INSEE RP 2006. **source : composition des conseils municipaux, document Préfecture

Tableau 4. Taux de participation par commune.

Commune	Population source			Echantillon		
	nbre d'ha*	Effectif d'élus**	Nbre de femmes élues**	% de femmes élues	Nbre de réponses	Taux de réponses
Avirons	9 180	29	14	48%		0%
Bras Panon	11 028	33	15	45%		0%
Cilaos	5 838	29	14	48%	3	21%
Entre-deux	5 713	35	17	49%	3	18%
Etang-Salé	13 266	33	15	45%	2	13%
La Possession	26 242	35	17	49%	1	6%
Petite-Ile	11 282	33	16	48%	1	6%
Plaine des palmistes	4 518	27	13	48%	3	23%
Sainte-Rose	6 664	29	14	48%	2	14%
Sainte-Suzanne	21 714	36	15	42%	1	7%
Saint-Leu	28 969	35	17	49%	3	18%
Saint-Philippe	5 030	27	13	48%	1	8%
Salazie	7 065	29	14	48%		0%
Trois-Bassins	6 807	29	14	48%		0%
Le Port	38 148	39	19	49%	2	11%
Saint-André	51 817	43	20	47%	1	5%
Saint-Benoît	33 187	39	17	44%	1	6%
Saint-Denis	138 314	55	27	49%	8	30%
Sainte-Marie	30 596	39	18	46%	3	17%
Saint-Joseph	33 509	39	19	49%	5	26%
Saint-Louis	49 455	43	22	51%		0%
Saint-Paul	99 291	53	24	45%	1	4%
Saint-Pierre	74 480	49	24	49%	1	4%
Tampon	69 849	49	21	43%	3	14%
TOTAL	781 962	887	419	47%	45	11%

* source : INSEE RP 2006. ** source liste des élus : fichier DRDFE

Profil sociodémographique des femmes ayant répondu : plus de la moitié d'entre elles ont entre trente et cinquante ans. Un quart d'entre elles déclarent vivre seules. Plus d'un tiers ont trois enfants ou plus (on ne sait pas combien sont encore à charge). Les CSP les plus représentées sont les professions intermédiaires (infirmières et institutrices principalement) et les employées (employées administratives).

Tableau 5. *Profil sociodémographique des femmes ayant répondu (N=45)*

		Répondantes	
		n	%
Age en classes			
	24-29 ans	2	4%
	30-50 ans	24	53%
	50 et +	19	42%
	(n)	45	100%
Situation matrimoniale			
	Vit seule	12	27%
	En couple	32	73%
	(n)	44	
Situation familiale			
	Sans enfant	3	7%
	1 enfant	10	23%
	2 enfants	15	35%
	3 ou plus	15	35%
	(n)	43	100%
Catégorie socio-professionnelle			
	1 - Agriculteurs exploitants	0	0%
	2 - Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3	7%
	3 - Cadres, professions intellectuelles supérieures	3	7%
	4 - Professions intermédiaires	10	23%
	5 - Employés	10	23%
	6 - Ouvriers		0%
	7 - Retraités	9	21%
	8 - Sans activité	7	16%
	9 - Autre	1	2%
	(n)	43	100%

Sollicitations : la quasi-totalité des femmes élues lors des dernières élections municipales n'était pas dans l'équipe municipale précédente. Très peu se sont portées candidates spontanément, la quasi-totalité ayant été contactée par la tête de liste. Elles estiment avoir été

sollicitées car elles sont membres actives du monde associatif. Seulement un tiers d'entre elles appartiennent à un parti politique. Dans la rubrique « autre », les réponses concernent principalement des femmes qui disent être actives et connues de la population (animations culturelles, activités religieuses, etc.). Pourtant, on le voit, seulement 30,8% des associations jeunesse répertoriées par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative sont présidées par des femmes, alors même que l'objet de ces associations (culture, éducation, enfance et loisirs) est souvent associé à des compétences dites « féminines ». Il en ressort que ce « vivier associatif » est sans doute très incomplet. Parmi leurs motivations, on retrouve, chez la moitié d'entre elles, le désir d'accroître la représentation des femmes en politique, une motivation sociale ou l'implication citoyenne.

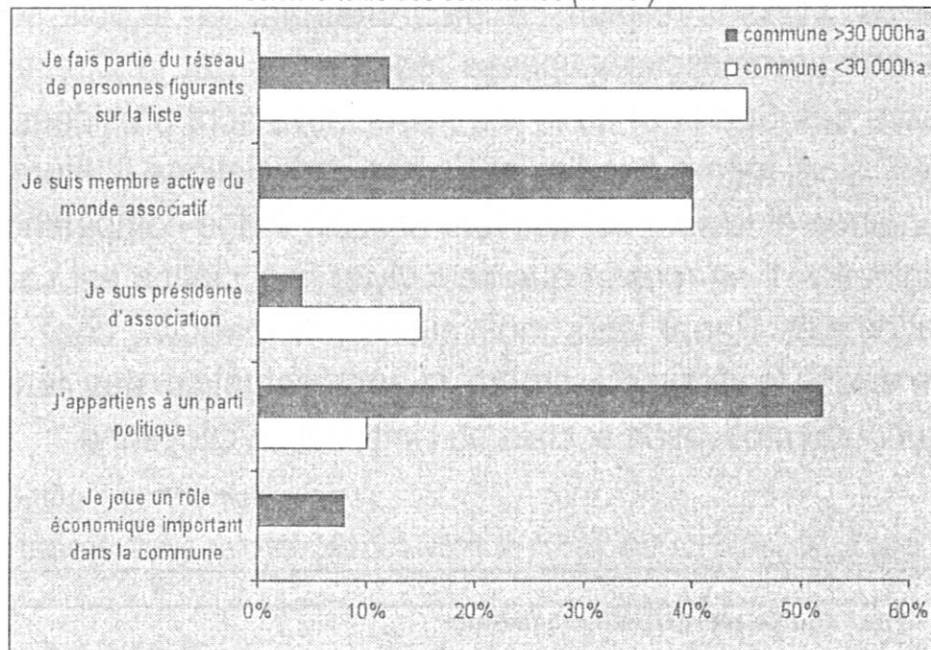
Tableau 6. Modalités de sollicitation et motivation des femmes ayant répondu (N=45)

	n	%
Etait dans l'équipe municipale précédente		
oui dans l'opposition	0	0%
oui	5	11%
non	39	89%
(n)	44	100%
Comment avez-vous été sollicitée*		
J' ai été contactée par la tête de liste	37	82%
J'ai été contactée par un(e) colistier(e)	9	20%
Je me suis portée candidate spontanément	3	7%
J 'ai répondu à un appel à candidates	0	0%
Le contact a été pris par*		
téléphone	12	28%
RDV-entretien	36	84%
A quel titre avez-vous été sollicitée*		
Je suis membre active du monde associatif	19	42%
J'appartiens à un parti politique	15	33%
Je fais partie du réseau de personnes figurants sur la liste	12	27%
Je suis présidente d'association	4	9%
Je joue un rôle économique important dans la commune	2	4%
Autres	11	24%
Motivations *		
Accroître la représentation des femmes en politique	24	53%
Sociale	23	51%
par implication citoyenne	22	49%
par amitié pour la tête de liste ou colistièr	13	29%
Politique	8	18%
Autre	3	7%

**Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item.*

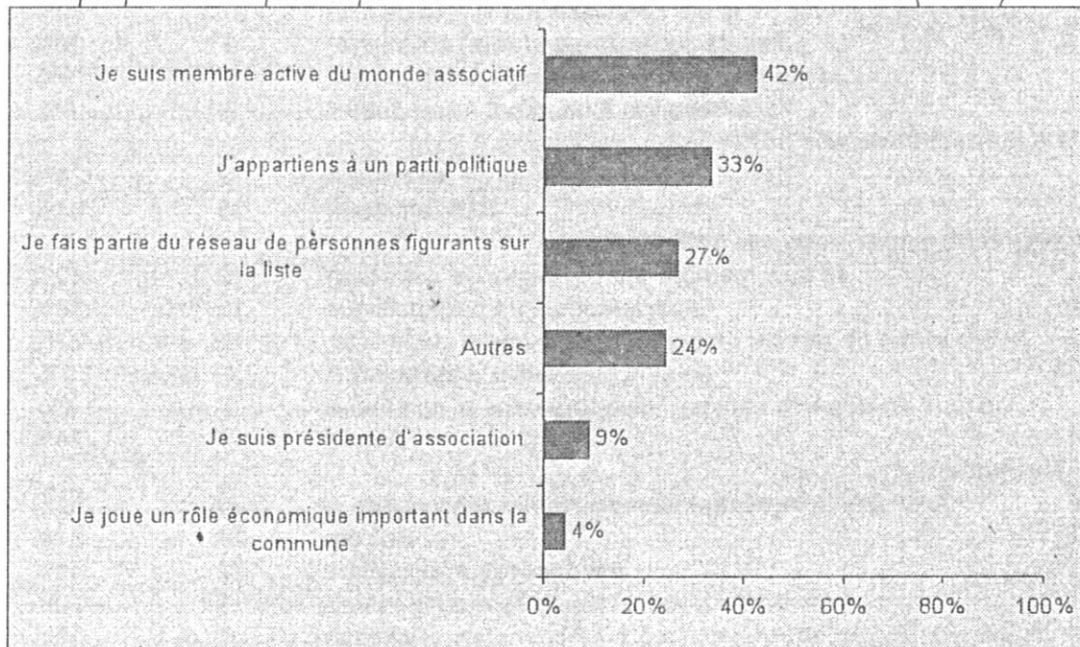
Les femmes des communes de plus de 30 000 habitants ont plus fréquemment précisé avoir été sollicitées car appartenant à un parti politique.

Graphique 1. Titre pour lequel les femmes estiment avoir été sollicitées selon la taille des communes (N=45)*



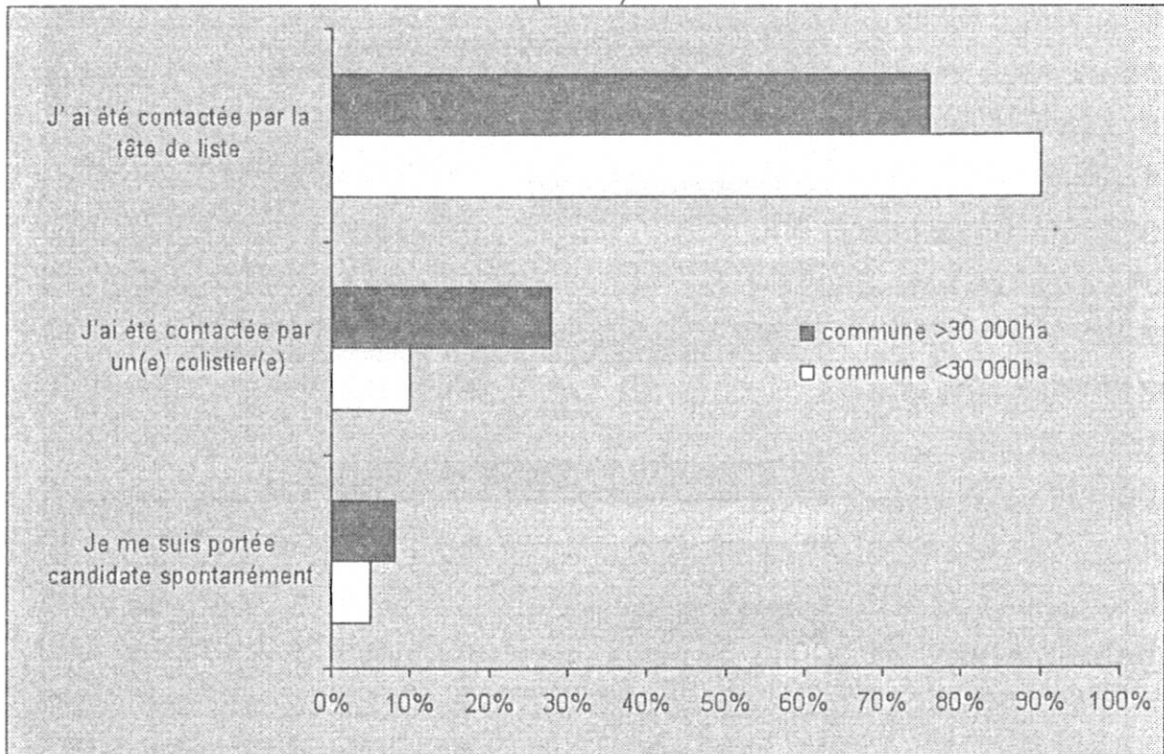
*Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item.

Graphique 2. Titre pour lequel les femmes estiment avoir été sollicitées (N=45)*



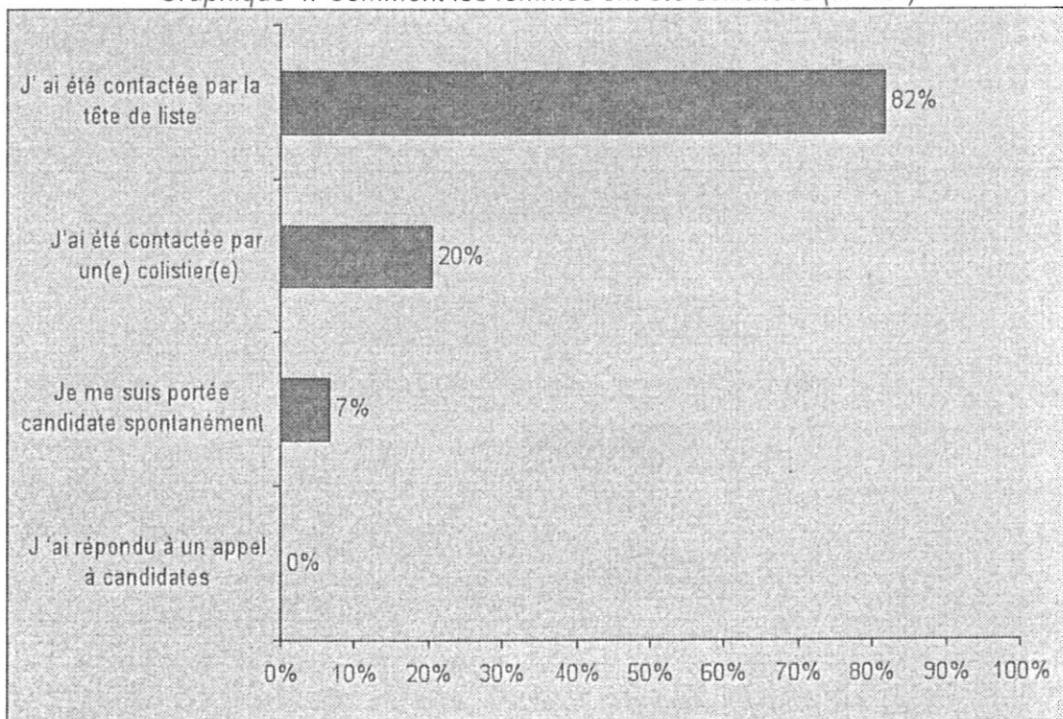
*Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item

Graphique 3. Comment les femmes ont été sollicitées selon la taille de la commune (N=45*)



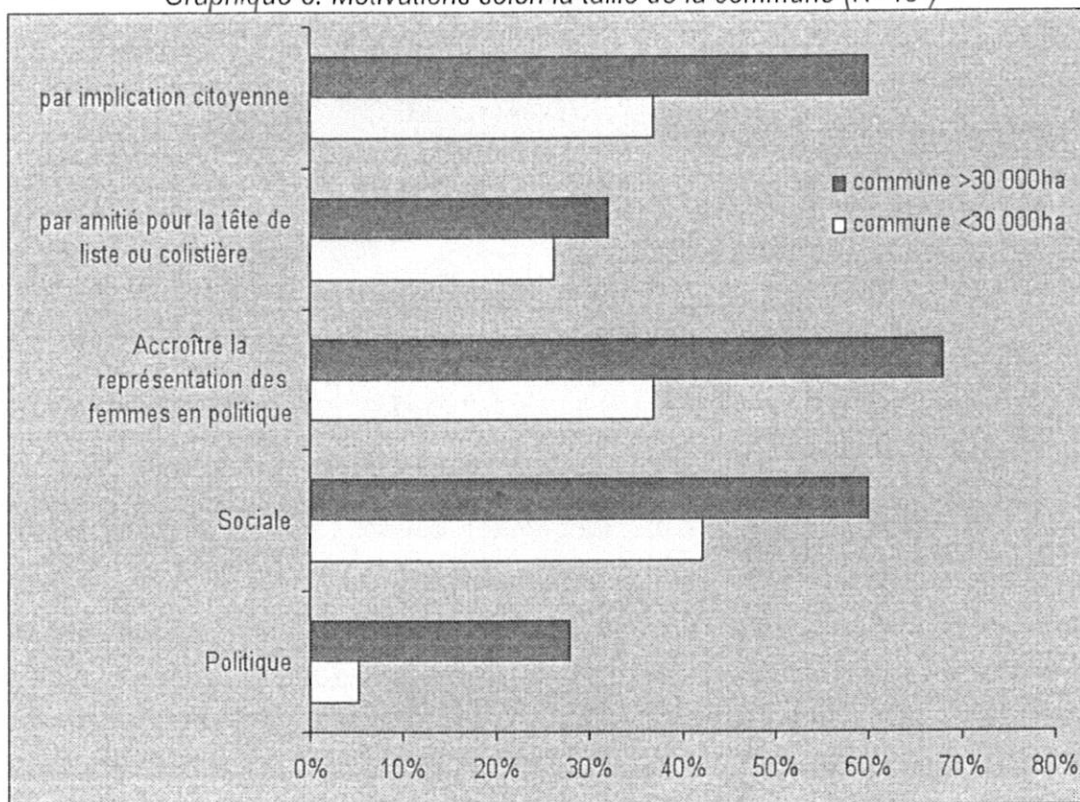
*Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item

Graphique 4. Comment les femmes ont été sollicitées (N=45*)



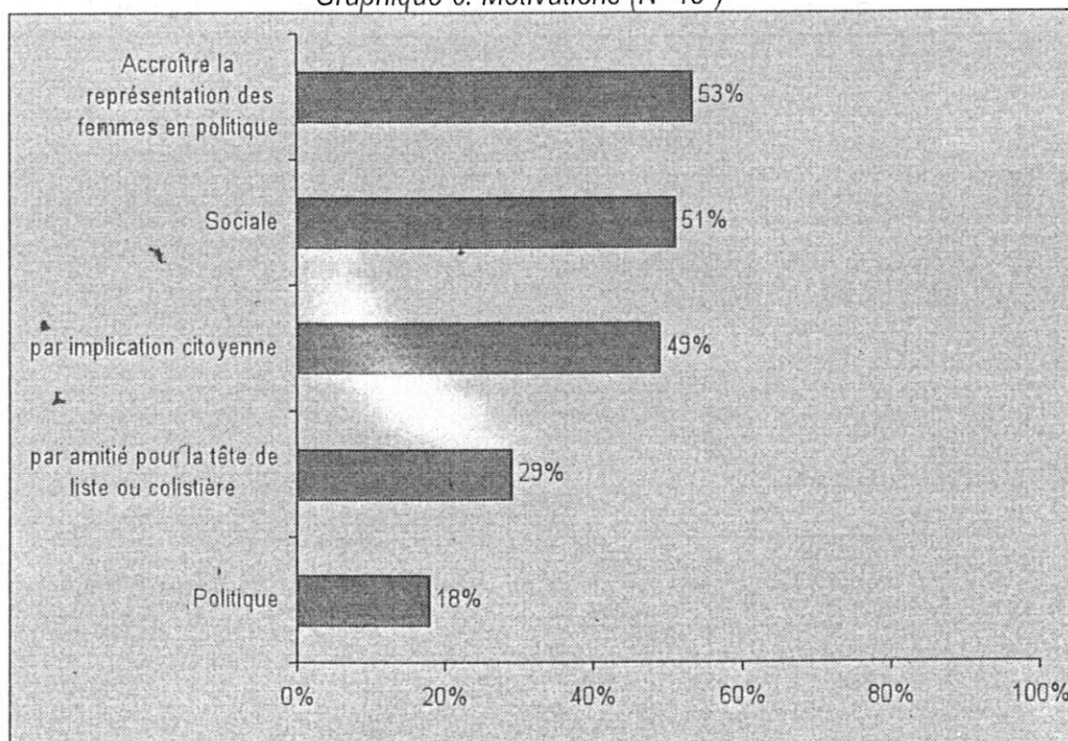
*Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item.

Graphique 5. Motivations selon la taille de la commune (N=45*)



*Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item

Graphique 6. Motivations (N=45*)



* Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item

Places et fonctions dans l'équipe : dans deux tiers des cas, les élues occupent la même place que celle prévue dans la liste présentée lors des élections. A noter que quelques femmes ont précisé n'avoir ni délégations ni responsabilités. Les motifs de déplacement vers le bas de la liste sont divers : pour faire de la place « aux jeunes », pour des raisons de disponibilité, pour des questions d'alliances électorales. Il est à noter qu'aucune commune ne respecte la stricte alternance sur l'ensemble de l'équipe municipale. Trois communes sur vingt-quatre (12,5%) alternent la présence homme/femme sur la première moitié de la liste, quinze communes sur vingt-quatre (62,5%) sur les postes d'adjoint(e)s. Le tiers des délégations attribuées concernent le social : personnes âgées et handicapées, logement et seulement 10% des élues se sont vu confier les délégations à l'économie, à l'urbanisme et au tourisme. Près de 90% des répondantes s'estiment satisfaites. La principale source de satisfaction est l'intérêt des délégations et les responsabilités confiées. Les motifs d'insatisfaction sont l'absence de délégation. Seulement 30% des répondantes pensent se représenter spontanément à de futures élections.

Tableau 7 : Place, fonction dans l'équipe et satisfaction (N=45)

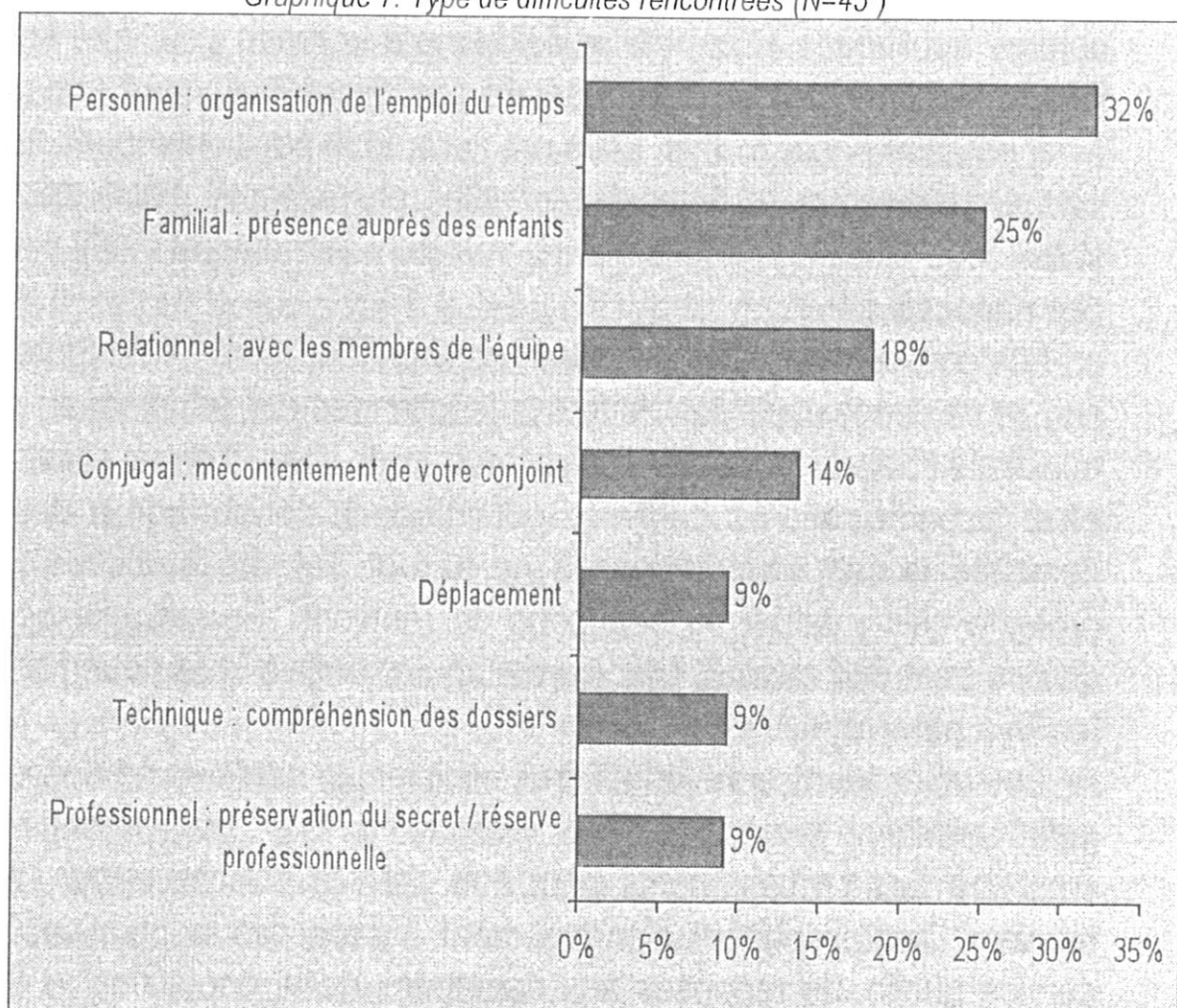
	n	%
Place dans l'équipe		
même place que la liste des élections	27	64%
place modifiée vers le haut de la liste	8	19%
place modifiée vers le bas de la liste	7	17%
(n)	42	100%
Délégations attribuées		
social (CCAS, personnes âgées, handicapées, logement...)	17	32%
éducation-famille	10	19%
culture-animation-sport	7	13%
santé	4	8%
économie-tourisme-urbanisme	5	9%
divers	10	19%
(n)	53	100%
Satisfaction		
oui	38	88%
non	5	12%
(n)	43	100%
Pensent se représenter		
non	2	5%
spontanément	13	30%
si demande	24	55%
nsp	5	11%
(n)	44	100%

Difficultés rencontrées : près de la moitié des femmes qui ont répondu déclarent avoir rencontré des difficultés dans l'exercice de leurs missions d'élues (pas de différence selon la taille de la commune). Ces difficultés sont essentiellement des difficultés d'organisation de l'emploi du temps et de présence auprès des enfants. 43% des femmes ont dû réduire le temps accordé à d'autres activités, notamment le temps accordé à leur famille.

Tableau 8. *Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions (N=45)*

	n	%
Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions		
oui	20	45%
non	24	55%
(n)	44	100%
Nature des difficultés rencontrées		
Personnel : organisation de l'emploi du temps	14	32%
Familial : présence auprès des enfants	11	25%
Relationnel : avec les membres de l'équipe	8	18%
Conjugal : mécontentement de votre conjoint	6	14%
Professionnel : préservation du secret / réserve professionnelle	4	9%
Technique : compréhension des dossiers	4	9%
Déplacement	4	9%
Autre,		
Réduction du temps accordé à une autre partie de votre emploi du temps		
oui	19	43%
non	25	57%
(n)	44	100%
Activités qui ont été réduites (n=19)		
Amis (es)	7	37%
Famille	9	47%
Sport	9	47%
Loisirs	9	47%
Travail	6	32%

Graphique 7. Type de difficultés rencontrées (N=45)*



* Plusieurs réponses possibles, les totaux sont exprimés par rapport aux répondantes à chaque item

Perception des élues : une approche qualitative

Les entretiens ont été menés auprès de quatre élues municipales, deux exerçant leur mandat dans des villes de plus de 30 000 habitants, et deux dans des villes de moins de 30 000 habitants. Les éléments recueillis viennent largement confirmer les résultats de l'enquête par questionnaire.

Les femmes interrogées sont plutôt satisfaites d'être élues. Elles pensent avoir été choisies pour leur implication dans la vie associative ou, pour l'une d'entre elles, dans la vie politique. Toutes avaient des engagements préalables, mais plutôt dans le milieu associatif. Selon elles, le choix de leur candidature a été fait pour ces raisons de représentation : populationnelle, association culturelle de quartier, associa-

tion sportive. Elles se considèrent, à l'exception de l'une d'entre elles, comme apolitiques et ont été sollicitées par le maire pour être sur la liste, maire qu'elles ne connaissaient pas personnellement mais qui avait entendu parler d'elles. Elles ont accepté le positionnement sur la liste sans discuter et deux d'entre elles ont accepté d'être déclassées : « ça a soulagé les autres qui voulaient être devant », « il y a eu des négociations ».

Les commissions attribuées leur conviennent bien! « de toute façon, je ne connaissais pas du tout le fonctionnement, je ne savais pas où aller »! avec toutefois une réserve pour l'une d'entre elles : en effet, la participation à certaines commissions donne droit à des indemnités et ces commissions-là ne lui ont pas été proposées, au prétexte qu'il y aurait eu beaucoup de réunions. En fait, elle pense que ce sont des raisons financières qui ont motivé le fait que l'on ne les lui a pas proposées.

Les délégations sont les affaires sociales, la santé, la jeunesse, la petite enfance, les écoles. Ces délégations leur conviennent mais « s'il y a des remaniements peut être serai-je sollicitée pour l'économie ». Toutes parlent d'engagement auprès des populations, de service public, de réponses aux demandes de la population : « Si je ne m'étais pas engagée en politique, j'aurais eu besoin d'un autre investissement, besoin de donner de moi dans l'humanitaire, par exemple ».

Travailler avec des femmes leur semble plus facile qu'avec des hommes en ce qui concerne le partage des informations : « les hommes ne partagent pas », « les portes se ferment quand on questionne les hommes, les réponses sont floues, évasives ». C'est particulièrement vrai pour l'élue intégrée dans l'équipe dont le maire est une femme : « les choses sont plus simples ». Toutes s'accordent à dire qu'elles n'ont rencontré aucune difficulté avec les équipes techniques des municipalités : « quand tu es élue, si tu veux mettre des projets en place, on t'écoute », cependant il n'est jamais facile pour une femme de se faire respecter, et cela est surtout vrai dans l'équipe municipale elle-même : « au sein du conseil municipal, il y a toujours

des mecs qui croient qu'ils en connaissent un rayon de plus que toi », ce qui nécessite pour les femmes « d'en faire plus ». Elles n'ont « pas droit à l'erreur » et il est difficile d'échapper aux remarques déplacées, mais il est intéressant de noter que ces remarques déplacées sont généralement adressées à d'autres femmes : « certaines femmes élues, très joyeuses, très gaies, qui rient tout le temps et sont aimables, elles ont toujours droit à des petits mots déplacés par les hommes élus ». Elles ne se disent pas concernées personnellement et ce pour des raisons qui leur seraient propres : pratique sportive qui dissuaderait les hommes d'aller trop loin pour l'une, respect lié à une attitude de retenue ou à son bagage professionnel pour l'autre, mais toutes s'accordent plus ou moins à dire que « c'est quand même un monde macho ».

Elles ont toutes été soutenues par leur environnement familial : mari, compagnon, enfants, parents, même si c'est plus facile maintenant que les enfants sont partis : « il y a dix ans, mon mari n'aurait pas été d'accord, là il est d'accord peut être parce que les enfants sont partis », « j'ai été aidée par ma maman et je n'ai pas fait de gros sacrifices », « je discute avec mon compagnon qui est aussi impliqué dans la vie associative du quartier ».

Les femmes récemment élues disent avoir été très sollicitées au début de leur mandat mais parce qu'elles pensaient qu'il fallait aller à tout : « je suis allée à toutes les réunions, tous les conseils et toutes les occasions où il fallait représenter le maire à l'extérieur », « j'ai fini l'année sur les genoux », mais aucune ne cite l'heure des réunions tardives ou en soirée pour expliquer cette fatigue en début de mandat, alors même que l'argument fréquemment employé pour justifier de la difficulté à recruter des femmes est leur absence de disponibilité en soirée. Il est vrai que les femmes interrogées n'avaient pas d'enfants en bas âge, à l'exception de l'une d'entre elles qui « a pu se débrouiller avec l'aide des mamies et avec une meilleure gestion de temps à la mairie, même si au début il y avait beaucoup trop de réunions en soirée ».

Aucune ne semble être restée en difficulté face aux problèmes posés par la gestion des temps personnels et municipaux car toutes ont pu bénéficier de réorganisations : « il n'y a pas de pression si on ne peut pas assister aux commissions, pas de remontrance », « nous avons renégocié les délégations », « nous nous faisons de petites réunions en fonction de nos disponibilités ». En revanche, trois semblent avoir rencontré des difficultés avec la population : « à la Réunion les gens ne sont pas choqués qu'elles s'occupent des affaires sociales, plus étonnés quand des femmes se lancent dans la bagarre de la campagne », « c'est vrai que quand une femme prend des responsabilités et a un peu de caractère, on entend souvent : pour qui elle se prend ? ».

Les difficultés rencontrées sont « plus vis à vis de la population que des colistiers ». Et c'est sans doute en partie pourquoi toutes s'accordent à dire que la loi est une bonne chose : « elle permet aux femmes de participer et d'avoir un rôle dans la cité », « s'il n'y avait pas eu la loi je n'aurais pas été sollicitée » car « les femmes ont peur de s'exposer, peur d'être confrontées au regard des autres, d'être jugées », « globalement nous sommes en dessous de nos capacités », « il a fallu me booster pour que je prenne certaines responsabilités ». En dépit de leur enthousiasme, elles ne sont pas sûres de se représenter, l'engagement était lié à une opportunité, une rencontre. Elles n'avaient pas cherché à être élues, elles ne chercheront pas forcément à l'être la prochaine fois, mais « avec le même maire, si on me le demande, peut-être », dit l'une d'elles ; « mais si c'est le même maire d'accord, pas sur les mêmes commissions », dit l'autre ; « mon fils rentrera au collège, alors je ne sais pas », dit la troisième.

Conclusion

Ce premier travail a permis de mettre en évidence, avant toute conclusion, l'absence ou l'insuffisance de données genrées. S'il apparaît très clairement que beaucoup de femmes pressenties pour intégrer une liste municipale sont des femmes issues du milieu associatif,

le fichier des associations ne permet pas de connaître le sexe des membres des bureaux de ces associations et donc la répartition des rôles dans ces bureaux. Ce qui crée un manque de lisibilité dans ce vivier de candidates potentielles aux élections.

La répartition des femmes au sein des commissions et dans les délégations n'est pas non plus facile à obtenir : une fois que les femmes sont élues, elles semblent être orientées ou choisir spontanément des délégations ou des commissions liées à leurs compétences « naturelles » : le soin des enfants, des jeunes, la compréhension des problèmes sociaux. Il serait sans doute intéressant de pouvoir connaître la réalité de cette répartition afin de pouvoir en suivre l'évolution et d'évaluer le véritable objectif de la loi : une répartition équitable des hommes et des femmes dans les équipes élues. Pourquoi les femmes ne sauraient-elles pas compter autre chose que l'argent de la caisse des écoles ?

Les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission sont davantage liées à l'importance de la tâche à accomplir, à leur volonté d'être exemplaires et à leur implication dans l'exercice d'un mandat public au service du public, qu'à l'organisation souvent vespérale des réunions. Cette organisation peut se modifier aisément à ce qu'il semble. À cet égard, une enquête du même type menée auprès des hommes élus permettrait de connaître leur vécu par rapport à cette importante masse de travail à accomplir.

Un autre élément intéressant serait d'apprécier le rôle de la solidarité familiale comme facilitateur de l'exercice du mandat pour les hommes élus. Les femmes interrogées attendent de la loi qu'elle fasse changer le regard de la population sur leur présence en politique, mais aussi qu'elle permette aux femmes de changer leur propre regard sur leur aptitude à occuper des fonctions électives qui entraînent automatiquement une « exposition de soi ». Un travail sur les représentations de la population pourrait à cet égard être pertinent.

Cette première enquête met en évidence, qu'en dépit de la loi, tout ne va pas de soi, une fois le scrutin clos. Les constatations faites diffèrent peu de celles issues des enquêtes menées sur le champ de

l'égalité professionnelle ou de la répartition des travaux domestiques. Mais elles permettent d'ouvrir un champ de recherches complémentaires et démontrent la nécessité, ici comme ailleurs, de produire et de suivre des données prenant en compte le genre.

Sophie Elizeon,¹
Emmanuelle Rachou²
Irène Stojcic³

¹ Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

² Observatoire Régional de la Santé.

³ Observatoire Régional de la Santé.